

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Centre de loisirs du château de Pouilly - Accueil extrascolaire d'enfants - Convention à passer entre la Ville et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or (ADPEP 21)**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Local, le diagnostic des besoins des familles avait fait le constat d'une absence de modes d'accueil extrascolaires pour les enfants du quartier de la Toison d'Or.

La Ville, en collaboration avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or (ADPEP 21) avait décidé d'ouvrir, en juillet 2005, un centre de loisirs à titre expérimental, dans l'enceinte de l'école du château de Pouilly, pour l'accueil des enfants de trois à quatorze ans.

Après un peu plus d'un an d'expérimentation, il apparaît que cette solution répond aux besoins des habitants puisque cette structure a réalisé 2287 journées "enfant" de juillet à décembre 2005. La prévision pour l'année 2006 est de 5 000 journées "enfant".

Dans ces conditions, il est proposé, afin de poursuivre le travail engagé, de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or (ADPEP 21), pour la gestion du centre de loisirs du château de Pouilly.

La relation financière entre les parties serait basée sur une participation de la Ville au prorata du nombre de journées réalisées. Celle-ci serait fixée à 30 € par journée pour l'année 2006. La Ville encaisserait les participations des familles. La durée de la convention serait d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction et prendrait effet à compter du 1er octobre 2006.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la passation d'une convention entre la Ville et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or (ADPEP 21) pour l'accueil extrascolaire d'enfants au centre de loisirs du château de Pouilly ;
- approuver le projet de convention à passer entre les parties et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour à son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT